



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

Le 16 mai 2020

**Objet : Bouquetins du Bargy – Consultation publique : projet d'arrêté autorisant l'abattage de 20 bouquetins non marqués en zone cœur du massif du Bargy**

Monsieur le Préfet,

Une nouvelle vague d'abattages indiscriminés est programmée par la préfecture de Haute-Savoie dans la zone cœur du massif du Bargy.

Nous confirmons ici de la manière la plus ferme possible ce que nous avons dit lors des précédentes consultations en 2017, 2018 et 2019, à savoir que nous sommes en désaccord total avec l'abattage de bouquetins non testés au préalable, où qu'ils se trouvent.

Les agents de l'ONCFS avaient rempli la mission qui leur avait été fixée pour l'année 2019, à savoir capturer 50 animaux, ou, à défaut – et nous avons réagi contre cette disposition – en abattre jusqu'à 20 dans la limite des 50. Ils ont pu en capturer 48, plus deux qui ont été abattus. Vous proposez d'en abattre 20.

Par ailleurs, l'ONCFS a confirmé en juillet dernier la baisse très significative de la prévalence de l'infection brucellique sur le massif du Bargy : proche de zéro en zones périphériques, elle a chuté en trois ans de 70% à environ 20% au cœur du massif. C'est la preuve que l'épizootie est en forte récession et que la poursuite des opérations de capture, sur plusieurs années, constitue une réponse adaptée à la présence de la bactérie chez le Bouquetin des Alpes.

Si l'opération décrite dans le projet d'arrêté était effectivement lancée, la chute observée de la prévalence entraînerait de facto l'abattage insupportable d'individus parfaitement sains. En effet, n'observant plus d'animaux symptomatiques sur le massif du Bargy, les tirs effectués en méconnaissance de la situation sanitaire des bouquetins visés conduiraient à abattre jusqu'à 80% d'animaux sains. Nous ne pouvons en accepter l'augure.

A ce jour, sur une population estimée à environ 700 individus en 2012, 482 bouquetins ont été éliminés, dont 134 par euthanasie après capture et 348 par abattage indiscriminé. Il est plus que temps d'arrêter les abattages et de se concentrer sur une gestion adaptative par capture-contrôle-marquage. Les agents de l'ONCFS ont encore montré cette année qu'ils pouvaient le faire, et nous saluons leur savoir-faire et leur professionnalisme à cet égard.

Enfin, comment ne pas enfin reconnaître l'inefficacité – voire le caractère absolument contre-productif – des abattages indiscriminés, lesquels ont montré qu'ils déstructuraient les hardes. A distance de tir, l'âge des femelles adultes est quasiment impossible à déterminer. En cas d'opération de tir, cela implique que des femelles dominantes seront abattues et que des individus plus jeunes pourront de ce fait être contaminés en gagnant ainsi l'accès à la reproduction.

Nous ajouterons ici que l'abattage d'une vingtaine d'individus sur le cœur de massif ne constitue en aucune manière une démarche scientifique. Comme nous l'avons déjà déclaré lors des précédentes consultations, la vérification de la prévalence dans le cœur du massif doit selon nous être basée uniquement sur des captures à effectuer sur plusieurs années, au printemps, et éventuellement à l'automne.

Alors que le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) a émis un avis défavorable aux tirs indiscriminés, passer en force laisserait penser que l'Etat privilégie les intérêts de l'industrie agro-alimentaire par rapport aux expertises scientifiques et à la préservation de la faune sauvage.

Nous tenons également à signaler que si certains éleveurs s'attachent effectivement à mettre en place des parcs de qualité, il ne s'agit pas d'une règle générale. Nous continuons à observer des troupeaux de caprins et d'ovins parcourant l'ensemble des alpages jusqu'aux sommets du massif, occupant ainsi les mêmes territoires que les bouquetins. Nous voyons là une prise de risque endossée par les éleveurs, alors qu'il serait au contraire nécessaire d'imposer une ségrégation temporelle et spatiale des espaces alloués aux différentes espèces.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, nous sommes fondés à affirmer qu'il est tout à fait possible et souhaitable que les animaux sains soient préservés, et nous vous demandons de ne pas promulguer cet arrêté.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos très respectueuses salutations.

Pour France Nature Environnement – 3.500 associations fédérées

Pour la LPO – plus de 57.000 adhérents

Jean-Pierre Couzat

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Couzat', written over a horizontal line.